

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE GAILLAC**

013/026

**Le 9 octobre 20 à 18H**

**L'AN DEUX MILLE TREIZE**

**dûment convoqué, s'est réuni le Conseil d'Administration du C.C.A.S., en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Danièle BORDAIS**

**Présents** : Danièle BORDAIS, Bernard DOAT, Dominique DUASO-ORTAS, Marie Françoise JOURNES, Germinal GRINO, Martine PALMIERO, Mohamed EDDAH, Jean-Marie BIRBES, Joseph POMAR, Betty FOURNIER, Danielle CONDO, Yvette PAZ, Henri FRAISSE

**Excusés** : Michèle RIEUX, Sandrine GOMES, Paulette VERGNES

**Objet de la délibération : Conditions générales au 1<sup>er</sup> octobre 2013 pour la location du logement N° 20 sis avenue François Mitterrand**

Madame la Vice-présidente rappelle que Le logement N° 20 situé Résidence l'Or Bleu au 256, Avenue François Mitterrand était mis à disposition des locataires des diverses résidences « habitat services » géré par le CCAS. Cette mise à disposition s'entendait à la demi-journée, à la journée, au week-end

Constatant le peu de fréquentation Madame la Vice-présidente propose que ce logement retrouve une occupation conforme à la convention signée 1<sup>er</sup> juillet 2010 avec la société HLM nouveau logis méridional et annule la tarification décrite dans la délibération N° 012/21

Ces tarifs seront applicables à compter du **1er octobre 2013** et les montants seront inscrits au compte 752.5233 du Budget C.C.A.S.

**DONNE POUVOIR** à la Présidente de signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de la présente.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
ET EXECUTOIRE.

Publié le 10 octobre 2013

Transmis en Préfecture.

La Présidente,  
Michèle RIEUX.